

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2015**

**Conseil communautaire du 03/03/2015**

*Ordre du jour :*

- Point d'avancement sur les actions déléguées aux vice-présidents
- Vote du Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion 2014 du budget annexe Haut débit
- Vote du budget primitif 2015 du budget annexe Haut débit
- Vote du Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion 2014 du budget annexe Economie
- Vote du budget primitif 2015 du budget annexe Economie
- Vote du Compte Administratif 2014 et approbation du Compte de Gestion 2014 du budget annexe Ordures ménagères
- Vote du montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015
- Vote du budget primitif 2015 du budget annexe Ordures ménagères
- Extension de la compétence Jeunesse telle que définie dans les statuts communautaires sur le territoire communautaire
- Convention financière pour le suivi de la crèche associative de Rians
- Questions diverses

-----

- **Délibération n°2015/016 : approbation du compte administratif 2014 du budget annexe économie**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2014, chapitre par chapitre et article par article, et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte administratif qui s'établit comme suit :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>114 360.20 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87 831.19 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>101 832.43 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>102 693.18 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2014 de + **12 527.77 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2014 de - **14 861.99 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

-----

- **Délibération n°2015/017 : approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe économie**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte de Gestion 2014, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	00,00 €	0.00	- 14 861.99 €	- 29 155.54 €
Fonctionnement	00,00 €	14 293.55 €	12 527.77 €	297 971.80 €
<b>Total</b>	<b>00,00 €</b>	<b>14 293.55 €</b>	<b>- 2 334.22 €</b>	<b>268 816.26 €</b>

Soit un résultat pour l'exercice 2014 de + **268 816.296 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

-----

- **Délibération n°2015/018 : vote du budget primitif 2015 du budget annexe économie**

Le Conseil, après avoir étudié le Budget, chapitre par chapitre et article par article :

- **ARRETE** pour l'exercice 2015, les sommes suivantes :
 

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>423 606.81 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>473 594.54 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>423 606.81 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>473 594.54 €</b>

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/019 : approbation du compte administratif 2014 du budget annexe haut débit**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2014, chapitre par chapitre et article par article, et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte administratif qui s'établit comme suit :
 

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>112 612.86 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>238 208.57 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 627.85 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>54 227.07 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2014 de + **101 985.01 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2014 de + **183 981.50 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/020 : approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe haut débit**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte de Gestion 2014, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	00,00 €	0.00	183 981.50 €	- 60 877.22 €
Fonctionnement	00,00 €	0.00	101 985.01 €	77 513.83 €
<b>Total</b>	<b>00,00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>285 966.51 €</b>	<b>16 636.61 €</b>

Soit un résultat pour l'exercice 2014 de + **285 966.51 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/021 : vote du budget primitif 2015 du budget annexe haut débit**

Le Conseil, après avoir étudié le Budget, chapitre par chapitre et article par article :

- **ARRETE** pour l'exercice 2015, les sommes suivantes :
 

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>109 513.83 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>159 289.56 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>109 513.83 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>159 289.56 €</b>

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/022 : approbation du compte administratif 2014 du budget annexe ordures ménagères**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2014, chapitre par chapitre et article par article, et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte administratif qui s'établit comme suit :
 

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 037 955.18 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 720 522.18 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 000.00 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2014 de + **308 433.00 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/023 : approbation du compte de gestion 2014 du budget annexe ordures ménagères**

Le Conseil, après avoir étudié le Compte de Gestion 2014, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2014 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Investissement	00,00 €	0.00	- 9 000 €	00.00 €
Fonctionnement	00,00 €	0.00	317 433.00 €	384 132.70 €
<b>Total</b>	<b>00,00 €</b>	<b>0.00</b>	<b>308 433.00 €</b>	<b>384 132.70 €</b>

Soit un résultat pour l'exercice 2014 de + **308 433.00 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

- **Délibération n°2015/024 : vote du montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères – année 2015**

Après en avoir débattu et à la majorité des membres présents, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'édition d'un rôle annuel en 2015 pour la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.
- **APPROUVE** le montant unitaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2015 à 235.00 €.
- **RAPPELLE** que les modalités d'application des coefficients minorant ou majorant le montant de la redevance de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères sont définies dans un règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

-----

- **Délibération n°2015/025 : vote du budget primitif 2015 du budget annexe ordures ménagères**

Le Conseil, après avoir étudié le Budget, chapitre par chapitre et article par article :

- **ARRETE** pour l'exercice 2015, les sommes suivantes :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 360 132.70 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>00.00 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 360 132.70 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>00.00 €</b>

Conformément au tableau transmis à Monsieur le sous-Préfet de BRIGNOLES.

-----

- **Délibération n°2015/026 : convention financière avec l'association gestionnaire de la crèche de Rians**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** le versement d'une aide financière de 60 000 € auprès de l'Association « Les Petits Meuniers » pour assurer la gestion de la crèche de Rians pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 juillet 2015 ;
- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à cette convention seront inscrites au budget primitif 2015 au chapitre 65 ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention avec l'association « Les Petits Meuniers ».

- **Délibération n°2015/027 : affectation de résultat de clôture des comptes administratifs 2014 au budget annexe économie 2015 de la communauté de communes**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Président d'affecter en investissement la somme de **29 155.54€** sur le compte 1068 sur le budget annexe économie 2015.

-----

- **Délibération n°2015/028 : recours à un emprunt bancaire pour la réalisation des travaux de l'usine à Varages**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le recours à l'emprunt bancaire pour réaliser les travaux d'aménagement de l'ancienne usine de la Manufacture des Lauriers à Varages pour un montant maximal de 100 000 € sur une durée de 15 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à rechercher les propositions bancaires pour réaliser cette opération ;
- **INDIQUE** que la proposition d'emprunt sera validé par l'assemblée communautaire avant sa signature.

-----

- **Délibération n°2015/029 : extension de la compétence « jeunesse » à l'ensemble du territoire communautaire**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'extension de la compétence « Jeunesse » à l'ensemble du territoire communautaire ;
- **DEFINIT** l'intérêt communautaire relatif à cette compétence facultative le développement d'actions éducatives, scolaires, culturelles, sportives et en faveur de publics spécifiques ;
- **PRECISE** que l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes à la compétence « Jeunesse » telle que définit selon l'intérêt communautaire précisé ci-dessus, seront inscrites au budget général 2015 et suivants ;
- **INDIQUE** que l'extension de la compétence « Petite Enfance » telle que définit selon l'intérêt communautaire précisé ci-dessus, sera effective à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2015**, soit au terme des Contrats Enfance Jeunesse en cours sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

-----

- **Délibération n°2015/030 : convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Var**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté sur l'étude pour la transmission des exploitations agricoles ;
- **ACCEPTE** la participation communautaire pour cette étude pour l'année 2015 à hauteur de 4 158.30€ ;
- **VALIDE** la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var pour l'année 2015 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatif à ce projet ;
- **INDIQUE** que les dépenses liées à cette étude seront inscrites au chapitre 011 du budget général.

-----

- **Délibération n°2015/031 : marché de travaux pour l'aménagement du site industriel de Varages pour l'accueil d'entreprises**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retenir les entreprises citées pour réalisées les travaux d'aménagement d'un local à destination d'entreprise sur le site de l'ancienne Manufacture des Lauriers à Varages pour un montant de 46 506.96€ HT ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à ce service seront inscrits au budget primitif 2015 et aux suivants du budget annexe économie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

-----

- **Délibération n°2015/032 : modification des statuts de la société publique locale ID 83**

- 

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'accepter la modification de l'article 7 des statuts de la société publique locale « Ingénierie départementale 83 » conformément à l'exemplaire joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant de la commune à cette société publique locale à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-----